

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-3925-2015

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

**Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE»)
de Bécancour en période de pointe**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
(Loi sur le Régie de l'énergie, a. 25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, a. 15-20)

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le
Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui
suit :**

1. Le 6 mai 2015, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose sa Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en période de pointe (« la Demande») (B-002), amorçant le dossier R-3925-2015.

2. Entre autres, au paragraphe 25 de sa demande Hydro-Québec prie la Régie de la traiter sur dossier (c.-à-d. par voie de consultation).
3. Le 14 mai 2015, invoquant l'importance de l'engagement à long terme proposé par Hydro-Québec, le ROEE demande à la Régie l'exercice de sa discrétion de convoquer une audience publique (C-ROEE-0001).
4. Le 29 mai 2015, la Régie publie un avis dans lequel elle invite toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le 9 juin 2015 (A-0003).
5. L'avis de la Régie mentionne que la Régie précisera ultérieurement le mode de traitement de la demande et le calendrier.
6. Le ROEE demande maintenant l'autorisation d'intervenir.

L'INTÉRÊT DU ROEE

7. Le nom la coordonatrice du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
8. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie et au sein d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEE font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur les dimensions du développement durable et environnemental de la satisfaction des réels besoins énergétique des Québécois.
9. Le ROEE est maintenant composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et d'Écohabitation qui vient de se joindre au regroupement.

10. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

11. Les groupes membres du ROÉÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organisations au Québec.

12. Depuis ses débuts, le ROÉÉ intervient à la Régie et participe activement notamment aux dossiers des plans d'approvisionnement, tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

13. Les interventions du ROÉÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :

- La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

14. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION, LES SUJETS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ

15. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.

16. L'intervention du ROÉÉ portera sur la légitimité de la demande, analysée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 10 ci-dessus.

17. Ainsi, le ROÉÉ propose une intervention ciblée et structurée abordant l'enjeu principal du dossier, soit l'approbation de la nouvelle entente de puissance en période de pointe de 20 ans intervenue entre Hydro-Québec et TCE.

18. Les grandes lignes de l'intervention du ROÉÉ, des sujets qu'il entend traiter et l'orientation des recommandations qu'il proposera apparaissent déjà de sa lettre C-ROÉÉ-0001.

19. Le ROÉÉ entend faire valoir que la demande d'Hydro-Québec n'a rien de routinier, n'est pas la simple modification d'une entente existante et représenterait un nouvel engagement de long terme qui risque fort de s'avérer désavantageux à la fois de point de vue économique et du développement durable, y compris au chapitre des émissions de gaz à effet de serre.

20. Le ROÉÉ conteste le bien-fondé des prémisses soumises par Hydro-Québec pour justifier sa demande, soit la prétendue saturation des interconnexions et le caractère optimal de sa rentabilité économique comparativement à la seule alternative selon la demanderesse.

21. Le ROÉÉ entend démontrer au contraire que la proposition d'Hydro-Québec n'est pas souhaitable du point de vue économique, qu'elle est néfaste du point de vue environnemental, et qu'il existe des alternatives plus avantageuses pour la clientèle, l'intérêt public et l'environnement.

22. Sous l'angle économique, l'analyse du ROÉÉ portera sur le coût de revient de la puissance qui serait produite par la centrale de Bécancour, la justification

économique de recourir à l'achat de gaz liquéfié comparativement aux bénéfices escomptés, et des risques associés à la durée de l'entente proposée.

23. Le ROEE désire aussi analyser dans quelle mesure le recours au gaz naturel liquéfié ne bénéficierait pas autant, sinon davantage à Gaz Métro, compte tenu des problèmes de saturation du réseau de distribution de ce dernier.
24. Sur le plan de la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable, le ROEE entend analyser l'impact environnemental de la proposition d'Hydro-Québec comparativement aux deux solutions de recharge négligées par la demanderesse.
25. Une de ces alternatives est l'utilisation, à coût nul, du bloc de 500 MW rendu disponible par l'entente de réciprocité intervenue entre les premiers ministres du Québec et de l'Ontario après la prise en délibéré de la réouverture d'enquête dans le dossier R-3864-2013 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 et quelques jours seulement avant la décision D-2014-205 du même dossier.
26. L'autre alternative est l'exploitation du potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance. Le ROEE entend démontrer qu'il serait plus avantageux autant d'un point de vue économique qu'environnemental de recourir aux diverses mesures rentables de gestion de la demande en puissance.
27. Le ROEE soutiendra qu'il pourrait être particulièrement avantageux pour Hydro-Québec de relancer son programme de biénergie commerciale qui représente à lui seul un potentiel de réduction de la demande de 1360 MW. Le ROEE entend aussi démontrer que ce potentiel serait accessible à très court terme étant donné que plusieurs bâtiments ont conservé l'équipement de permutation utilisé dans le cadre du tarif biénergie BT.
28. Le ROEE entend aussi démontrer que la remise en service du programme de biénergie commerciale pourrait aussi être bénéfique pour le Distributeur, l'intérêt public et l'environnement dans la mesure où il pourrait susciter bon nombre de conversions du mazout vers l'électricité, ce qui aurait pour effet de réduire les surplus d'électricité sans affecter la pointe de la demande, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer le bilan environnemental du Québec.

29. Le ROÉÉ soumettra de plus que les récentes avancées en matière de stockage d'électricité d'Hydro-Québec pourrait s'avérer une alternative préférable au recours à la production de type peaker. Celle-ci vient d'annoncer qu'elle conduira sous peu des tests de son prototype d'un système de stockage d'énergie de grande capacité d'une puissance de 1,2 MW et qui peut emmagasiner 1,2 MWh, ce qui permettrait « de répondre à la demande en électricité lors de pointes de consommation et peut faciliter l'intégration d'énergies renouvelables sur les réseaux électriques. » selon un communiqué diffusé par Hydro-Québec hier (<http://www.newswire.ca/fr/story/1551785/technologies-esstalion-essais-du-premier-prototype-de-stockage-d-energie-de-grande-capacite>).

30. Le ROÉÉ recommandera le rejet de la demande d'Hydro-Québec.

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROÉÉ

31. Comme exposé dans notre lettre C-ROÉÉ-0001, le ROÉÉ recommande à la Régie le traitement du présent dossier en audience publique.

32. En outre, le ROÉÉ fait valoir comme moyen préliminaire qu'en dépit du renvoi de la demande B-002 d'Hydro-Québec aux articles 31(5°) et 74.2 LRÉ, le nouvel approvisionnement et le nouveau contrat proposé par la demanderesse sont de nature à nécessiter un appel d'offres visé à l'article 74.2 LRÉ et le traitement équitable des options provenant de divers fournisseurs, y compris la possibilité de combler les besoins en puissance moyennant un projet d'efficacité énergétique. Le ROÉÉ note que la Régie n'est pas habilitée de dispenser Hydro-Québec de recourir à un appel d'offres et que l'alinéa 74.2 al. 4 ne trouve pas application en l'espèce.

33. Afin de faire valoir sa position, le ROÉÉ demande à la Régie de lui permettre des demandes de renseignements. Le ROÉÉ fera ensuite préparer un rapport d'analyse. Dans le contexte d'une éventuelle audience publique, il entend également faire témoigner des témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.

34. Le ROÉÉ prend acte de l'enveloppe budgétaire globale de 10 000 \$ par intervenant établie par la Régie et entend s'y conformer.

35. Par ailleurs, considérant la nature et importance du dossier et la recommandation du ROÉÉ de convoquer une audience publique, nous demandons respectueusement à la Régie de traiter de la question des budgets en même temps

que sa détermination du mode de traitement de la demande et du calendrier et par conséquent d'inviter les intervenants de soumettre par la suite des budgets de participation.

Subsidiairement, nous invitons la Régie à faire preuve de souplesse dans l'approbation des frais s'il s'avérait que le dossier requiert davantage de travail que prévu par la Régie.

36. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-3925-2015;

Sur le moyen préliminaire du ROÉÉ, **DE CONVOQUER** une audience préliminaire et de **STATUER QUE** le nouvel approvisionnement et le nouveau contrat de long terme proposé par Hydro-Québec nécessitent l'application de la procédure d'appel d'offres visé à l'article 74.2 LRÉ;

D'AUTORISER les intervenants à faire des demandes de renseignements à l'intention d'Hydro-Québec;

DE CONVOQUER une audience publique;

D'INVITÉ les intervenants de soumettre des budgets de participation.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 9 juin 2015

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
a/s Laurence Leduc-Primeau
3522 Fullum
Montréal, Québec
H2K 3P6

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEE)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEE :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

6. Écohabitation

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et

caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

- D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.
- De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.
- D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.
- De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.